GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 20 Février.

AGRICULTURE.

Extrait des Papiers Anglois.

LE Lord Clare a fait à Goltfield en Eſſex une expérience en agriculture tout-à-fait extraordinaire dans cette Province ; c'eſt de ſe ſervir de bœufs au lieu de chevaux pour tout ce qui regarde le trait. Ce Seigneur y faiſant valoir une ferme, il y a quelques années, y introduiſit cette méthode, en faiſant venir du Comté de Gloceſter où elle ſe pratique un attelage de bœufs avec tous les harnois, & en arrêtant à ſon ſervice un Conducteur de charrue de cette Province pour l'inſtruction de ſes Laboureurs ; il en tira auſſi le plan d'une étable à bœufs, & en a fait conſtruire une à Goltfield. Ce projet a été tourné en ridicule par les Fermiers des environs ; mais l'expérience & ce qu'ils ont vû de leurs propres yeux les a convaincus de leur erreur. Un charriot attelé avec des chevaux étant reſté embourbé dans un chemin, & l'attelage de bœufs du Lord étant venu à y paſſer par hazard, on a dételé les chevaux de la voiture, & après beaucoup de huées, on y a attelé les bœufs qui ont retiré la voiture du premier coup de collier au grand étonnement des Spectateurs. Ce Seigneur s'en eſt ſervi pour la culture de ſa ferme, & il en a eu une fois près de trente à travailler ſans relâche ; il s'en eſt toujours ſervi depuis pour les travaux de la Campagne. En faiſant une balance exacte des dépenſes qu'il étoit obligé de faire pour les chevaux qu'il employoit auparavant au même uſage, il a trouvé qu'il y avoit une très-grande économie à préférer les bœufs. Il les a nourris conſtamment de foin pendant l'hiver & d'herbes pendant l'été, ſans leur donner d'avoine. Mais malgré cet avantage manifeſte, aucun Fermier n'a ſuivi ſon exemple, quoiqu'un grand nombre de Conducteurs de charrue & de Laboureurs du Pays ait acquis une connoiſſance parfaite de la maniere de les conduire & de former les jeunes bêtes au joug (*a*).

De Londres.

La cherté des vivres continue toujours malgré les diſpoſitions qu'on a faites pour

(a) *Nous obſerverons en général ſur cet article que les chevaux ſont préférables pour le labour ; mais qu'il y a des Pays où il eſt plus à propos de ſe ſervir de bœufs. On a vu dans pluſieurs de nos Gazettes de grandes diſcuſſions ſur cette matiere. La queſtion ſera toujours decidée lorſqu'on ſuivra le principe de localité. Dans les Provinces où la nature a placé des herbages propres à engraiſſer des bœufs, il paroîtra naturel d'employer ces animaux pour le labourage ; ce ſeroit au contraire une folie de vouloir s'en ſervir dans des endroits où les pâturages ne leur ſeroient pas convenables. Quant aux avantages qu'on peut tirer de ces animaux pour le labour conſidéré en lui-même, on ne peut diſconvenir que les chevaux ne leur ſoient préférables à tous égards.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

y remédier. On insiste dans le Parlement sur l'importation libre & générale de toutes sortes de provisions & denrées des différens pays du monde, & sur la nécessité de renouveller les anciennes loix contre le monopole des Fermes, &c.

On a lieu d'être surpris qu'un pays dont on vente si fort la culture, se trouve dans une disette si affreuse de toutes sortes de denrées.

ETAT du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant la derniere quinzaines du mois de Janvier 1768 dans les GE'NE'RALITE'S de

ALSACE.				POITIERS				AUCH.				BORDEAUX.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés	PRIX.		
	l.	s.	d		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Béfort.	21	11	3	Chatelleraut.	17	4		AUCH.	19	7	9	Agen.	21		
Colmar.	19	18	9	Chatillon.	13*	1	9	Brioude.	16	6		Bazas.	21	8	
Haguenau.	18	13	4	Confolens.	15			Leitour.	19	4		Bergerac.	21	2	
Landau.	14*	10	9	Fontenay.	19*	15		L'Isle Jourd.	21	1	7	Blaye.	17*	6	
Scheleſtat.	21*	13	1	Les Sables.	18			Mirande.	17			BORDEAUX.	23*	18	
STRASB	19	14	8	Nyort.	16	4		Montrejau.	17			Caſtel Jaloux.	20	16	
wiſſembourg.	16			POITIERS.	16	11	5	Muret.	21	7	6	Condom.	20	1	
				St. Maixent	17		9					Libourne.	21	8	
				Thouars.	15	12						Marmande.	22	1	
												Monſſauquin	22		
												Nerac.	21	3	
												Nontron.	19	17	
												Perigueux.	19		
												Ste. Foy.	19	10	
												Sarlat.	18		
												Villeneuve.	21	10	
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	17	4	From. le ſep.	16	9	9	From. le ſep.	18	15	3	From. le ſep.	20	10	7
Pain la liv.		2	7	Pain la liv.		1	11	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	6	2	8	Avoine le ſ.	5	14	3	Avoine le ſ.	8	12		Avoine le ſ.	9	10	5
Foin le q.	1	13	4	Foin le q.	3	6	1	Foin le q.	3	14	7	Foin le q.	3	15	1
Paille le q.		18	9	Paille le q.	17	10		Paille le q.	1	4	5	Paille le q.	1	6	4

OBSERVATIONS

Sur le bled de Smyrne.

Quelques Associés des Bureaux de Rennes & de Nantes ont essayé dès 1757, la culture du bled de Smyrne (*a*), plus connu peut-être sous le nom de bled de miracle,

(a) *Nous avons trouvé cette annonce dans une Feuille de Province, & comme nous desirons connoître d'une façon plus étendue & plus circonstanciée tout ce qui concerne ce grain merveilleux, nous nous sommes déterminés à l'inserer dans notre Gazette, persuadés que ceux qui connoissent ce bled & sa culture, voudront nous faire part de ce qu'ils sçavent à ce sujet.*

ou bled de la Providence. Un assez petit nombre d'épis les a mis en état de semer ce même bled plus en grand l'année suivante. Si ces épreuves réussissent, il sera très-avantageux de multiplier cette espece de bled. Les épis produisent cent cinquante, & souvent deux cens grains. M. le Marquis d'Orvault, qui en cultive depuis trois ans, a assuré qu'il en avoit semé dans une bonne terre, mais sans engrais, dans de bonne & dans de mauvaise terre qu'il avoit fumée; que le produit de ces terreins étoit à-peu-près égal. M. Duhamel a écrit à un des Membres du Bureau de Rennes, que ce grain devoit toujours être semé dans les meilleures terres.

M. d'Orvault fit moudre une partie de celui qu'il récolta en 1757; il eut de la farine d'un blancheur surprenante, & peu chargée de son; il en fit faire du pain très-beau & très-bon. Il lui restoit une écuelle rase de semence, qui a rendu en 1758 six boisseaux Nantois combles. Le boisseau pese à-peu-près quatorze livres.

M. d'Orvault cultive une autre espece de froment qui vient du Levant, comme le bled de miracle, & il dit qu'il rend quarante pour un: comme il n'explique pas de quelle maniere il le cultive, il est impossible de juger si ce produit est aussi considérable qu'il le paroît d'abord.

On peut trouver du bled de Smyrne ou de miracle, ainsi que d'autres du Levant, à Marseille.

AVIS

Sur le traité des Plantes de M. Buchoz, & sur la distribution des Planches gravées.

M. Buchoz, Docteur en Médecine, & Aggrégé au College Royal des Médecins de Nancy, convaincu de l'utilité qu'on peut retirer des plantes, & de l'avantage qui résulteroit de la connoissance de toutes les plantes, a pensé que pour parvenir à un catalogue général, il seroit à desirer que les personnes instruites dans la Botanique voulussent donner la description, la culture & l'usage des plantes qui croissent dans chaque Province. En conséquence il s'attache à celles de la Lorraine & des trois Evêchés, & en 1762 il fit paroître le premier volume qui a déjà été suivi de six autres. Le septiéme est sous presse. Les descriptions des plantes ne sont pas suffisantes pour les bien connoître, il est souvent essentiel que la vue fixe les objets dont on nous parle. M. Buchoz avoit senti cette nécessité; mais les frais de gravures l'embarrassoient lorsque des personnes zelées pour le bien de l'humanité, s'empresserent de contribuer à son travail en faisant graver à leurs frais toutes les plantes dont il est parlé dans l'ouvrage. Le nom de chaque Bienfaiteur est au bas de chaque planche. On en a déjà fait trois distributions qui renferment cent planches; elles nous ont paru exactes, & nous avons facilement reconnu les plantes qu'elles représentent. Pour procurer encore une plus grande facilité de bien distinguer une plante, M Buchoz a pensé qu'il seroit nécessaire de présenter ces mêmes plantes enluminées; ce qui a été très-bien exécuté, puisqu'on s'est attaché à imiter la nature. Le public a beaucoup applaudi à l'ouvrage & au zele infatigable de M. Buchoz, & il s'est empressé de se procurer le fruit de ses veilles & de ses soins.

Le prix de la souscription (*a*) pour l'ouvrage entier est toujoursde 60 ℔ dont 30 ℔ au moment de la souscription, 15 ℔ en recevant le dixiéme volume, & autant en recevant le quinziéme.

Les cinq derniers se distribueront *gratis*. Ceux qui ne voudront souscrire que pour les planches, payeront 36 ℔ comptant pour le prix des 400 planches; & pareille somme de 36 ℔ pour ceux qui ne souscriront que pour l'ouvrage sans les planches. Ceux qui desireront avoir les planches enluminées, payeront, en sus de la souscription, 120 ℔, dont 60 ℔ en recevant les cent premieres planches enluminées, 30 ℔ en recevant la seconde centurie, pareille somme pour la troisiéme, & la quatriéme se distribuera *gratis*. On avertit que ceux qui ont déjà souscrit pour avoir les planches enluminées, & qui ont payé d'avance la somme de 30 ℔ sont priés de souscrire de nouveau pour la seconde centurie, dont le prix de souscription est aussi de 30 ℔, sans quoi on ne leur en fournira plus à l'avenir. Les six premiers

(a) *On souscrit à Nancy chez Claude Sigisbert la Mort, & à Paris chez Durand, neveu, rue Saint Jacques.*

Tomes de cet ouvrage ſont diſtribués ; le ſeptiéme eſt ſous preſſe, & paroîtra inceſſamment.

Liſte des Planches qui ont été diſtribuées.

Perſpective du Jardin de Nancy, Plan du Jardin Royal des plantes, l'Aulne noir, le Baguenaudier, le Cabaret, le Concombre ſauvage, la Couleuvrée, l'Ellébore blanc, l'Ellébore noir, le Fuſain, le grand Liſeron, la Gratiole, le Glayeul, la Belle-de-nuit, l'Iris de Florence, le Lauréole, le Lin ſauvage, le Muſcari, le Nerprun, l'Obier, le Peſcher, le Polygala, le Prunier, le Ricin, les Roſes pâles, les Roſes muſcades, la Rhubarbe des Moines, le Saffran bâtard, le Sureau, le Laurier-tin, les Tithymales, le Xiloſteon, Apollon, l'Amandier, l'Aulnée, la Bourrache, la Bugloſſe, le Cétérach, l'Herbe-à-coton, le Lierre-terreſtre, l'Ornitogallum, le Pas-d'âne, le Pavot, le Pommier, la Pulmonaire, la Queue-de-Pourceau, la Réglisſe, la Rhue de murailles, la Roſée du ſoleil, le Velar ou Tortelle Salomon frontiſpice, la Coquelourde, l'Herbe à éternuer, l'Herbe-aux-poux, le Laurier-roſe, la Saponaire, le Maronier d'Inde, la Nicotiane, le Poivre d'Inde, le Bled de-vache, la Grenadille, la Penſée, le Syringa, Portrait de M. Marquet, l'Amaranthe jaune, l'Ariſtoloche-clématite, le Botrys, la Conyze, l'Herbe-aux-chats, le Marrube, la Matricaire, la Méliſſe, la Menthe, la Rhue, le Saffran, l'Herbe-au-ſoleil, le Stachys, la Valériane, Carte de Lorraine, l'Alkekenge, la Filipendule, le Sapin, Jardins de Lunéville, le Petaſite, la Reine des près, la Scabieuſe, Jardins de la Malegrange, la Fraxinelle, Jardins de Commercy, le Bluet, l'Euphraiſe, Jardins de Freſcati, le Putiet, le Fumeterre, l'Hépatique, le Cournouiller, la Millefeuille, Jardins de Boufflers, le Cerifier à fleur doubles, le Populago ou ſouci d'eau.

COMMERCE.

De Madrid.

LA Compagnie de Caracas a fait publier qu'elle vendroit dans les magaſins de cacao qu'elle a établis à Madrid, & dans ceux de Cadix, de Saint Sebaſtien, de la Corogne, de Barcelone & d'Alicante, une nouvelle plante propre à la compoſition de différentes ſortes de teintures, tant pour la ſoie, que pour la laine & le coton. Cette plante qui croît dans la Province de Caracas & de Matacaybo en terre ferme, & qu'on nomme dans le Pays *Dividivi*, a pour les différentes teintures la même propriété que la noix de galle d'Alep, & la ſurpaſſe même pour la teinture en noir ; ce qui a été prouvé par pluſieurs expériences faites à Madrid & ailleurs. La Junte Royale du Commerce & de la Monnoie, informée des avantages qu'on pouvoit en retirer, a pris les meſures neceſſaires pour étendre cette nouvelle branche de commerce, & le Roi a bien voulu l'encourager en exemptant le *Dividivi*, pour un certain nombre d'années, de tous droits ſur les autres marchandiſes. Sa Majeſté a en même temps ordonné d'imprimer le réſultat des nouvelles expériences qu'on fera ſur cette plante.

Il y a long-temps qu'on eſt perſuadé qu'on n'a pas tiré des plantes tout l'avantage poſſible ſoit pour les alimens, ſoit pour la médecine ou pour les arts. On n'a jamais tant travaillé ſur la botanique, c'eſt-à-dire, pour nous donner la connoiſſance des plantes & les vertus qui leur ſont connues. Ce travail eſt très-louable, & il eſt même néceſſaire pour nous conduire à d'autres notions ; mais on devroit en même temps s'attacher à faire de nouvelles épreuves, & il eſt certain qu'elles nous meneroient à de nouvelles découvertes. Les ſuccès de M. Dambourney à qui nous devons l'emploi de la garance verte, auroient dû nous exciter à faire d'autres recherches, qui n'auroient point été infructueuſes. Ce ſçavant & infatigable Académicien a trouvé encore une plante qui communique au coton une couleur rouge auſſi belle & auſſi ſolide que celle de la garance. Elle eſt nommée par Tournefort *Cruciata Luſitanica, latifolia, glabra flore albo*, ou Croiſette de Portugal. Nous en avons parlé dans nos Gazettes.

EXTRAIT

Des Délibérations de la Chambre des Communes, du 10 Janvier 1768.

Les Marchands & Négocians du Port de Liverpool ont fait préſenter à la Chambre pour eux-mêmes, & plus particulierement encore pour les perſonnes intéreſſées dans la pêche de la baleine du *Groenland*, *du Detroit de Davis* & des Mers adjacentes, un Mémoire dont la Chambre a entendu la lecture, & qui expoſe qu'il a été paſſé divers actes du Parlement pour ſoutenir & encourager le commerce *à Groenland*; qu'il a même été accordé différentes gratifications de temps en temps pour cet objet, ſuivant que la neceſſité le demandoit; que le dernier de ces Actes a été continué juſqu'au 25 Décembre 1767, & de ce terme juſqu'à la fin de la ſeſſion immédiatement ſuivante du Parlement; que depuis qu'on a accordé une gratification de 40 ſchelings par tonneau; il a été employé annuellement un grand nombre de Vaiſſeaux à cette pêche; qu'on en auroit équipé encore beaucoup plus, ſi ce commerce n'eût pas éprouvé autant d'obſtacles pendant la derniere guerre, & ſi l'eſpace de temps, pour lequel la gratification a été accordée, n'eût pas été reſtraint dans des bornes ſi étroites; que depuis la paix ce commerce a repris une nouvelle vigueur, & qu'il y a tout lieu d'eſpérer qu'on pourra lui donner plus d'étendue qu'il n'en a jamais eue dans aucun temps, ſi l'on fixe le terme pendant lequel la gratification pourra être accordée à un nombre d'années aſſez conſidérables pour engager le particulier à mettre ſes fonds dans ce commerce; que les Repréſentans ſont perſuadés que ce commerce mérite d'autant plus l'attention du Parlement, qu'il fournit à l'Angleterre différens matériaux pour ſes Manufactures, qu'il eſt la pépiniere qui produit les meilleurs & les plus braves Matelots, & qu'il ajoute en même temps un objet conſidérable au revenu National par les droits qui ſe payent ſur les matériaux pour la conſtruction de Vaiſſeaux ſur l'équipement de ces mêmes Vaiſſeaux, & ſur les proviſions qui leur ſont néceſſaires; qu'ils prient la Chambre de prendre le contenu de leur Requête en conſidération, & de leur accorder le ſoulagement qu'elle jugera convenable.

Arrêté.

Que ladite Requête ſeroit remiſe à la conſidération d'un Comité, & que ce comité examinera la matiere de fait contenue dans ladite Requête pour en rendre compte enſuite à la Chambre.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

BIENS A VENDRE ET SUCCESSIONS.

M. & Mad^e. *Baulot* prient indiſtinctement tous les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Levavaſſeur* & de Madame ſa veuve, de vouloir bien communiquer & dépoſer leurs titres de créances chacun en leur particulier, en l'Etude de M^e. *Saint Mathieu*, Procureur au Cap. Ces mêmes créanciers ont été invités de s'aſſembler le 2 Décembre 1767, en l'Etude de M^e. *Bordier*, Notaire en ladite Ville, pour y délibérer ſur les propoſitions qui ont dû leur être faites.

Les créanciers de feu M. *Renard*, Hocqueton de l'Intendance, ont été priés de vouloir bien ſe trouver en l'Etude de M^e. *Menude*, Procureur au Cap, & d'y apporter leurs titres de créances, afin de prendre les arrangemens convenables pour libérer la ſucceſſion dudit *Renard*.

M. *Rouvier*, Marchand-Droguiſte au Cap, ayant chargé de ſes affaires MM. *Jean-Baptiſte Perier*, Droguiſtes dans la même Ville, prie ſes créanciers de lui fournir leurs titres de créances, afin de ſolder inceſſamment avec eux.

M. *Louis-François Lafargue*, Légataire univerſel de feu M. *Antoine Dulan Sabla*, prie les créanciers dudit ſieur de communiquer leurs titres de créance, le plûtôt poſſible, à M *Polingue*, habitant à Acquin, Exécuteur teſtamentaire dudit ſieur *Dulan Sabla*, afin qu'il ſoit pris avec eux les arrangemens convenables, & que le Légataire puiſſe exiger la délivrance de ſon legs après les trois publications faites.

A VENDRE ; une habitation ſiſe au Morue-Rouge, conſiſtant en 14 quarreaux de terre, maiſon, galerie, caſes à Negres, *&c.* & 5 quarreaux de terre plantés en Manioc. On s'adreſſera à M. *Laperiere*, habitant audit lieu.

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 4 Janvier 1768.

SÇAVOIR;

Toiles Batiſtes, de 6 aunes, ſur près d'une aune. *De l'Ajax*, — MBP, à 55 ℔ ; — Betilles, de 15 & demie à 16 aunes, ſur près de 5 ſix ; — 5 C, à 36 ℔ 10 ß ; — dito de 16 aunes, ſur idem ; — 5 C, à 38 ℔ 16 ß ; — dito de 15 & dem. à 16 aun. ſur 7 huit ; — 5 C, à 38 ℔ 1 ß ; — 5 C, à 39 ℔ 4 ß ; — dito d'idem ſur près d'une aune ; — 5 C 2, de 43 ℔ 1 ß à 43 ℔ 9 ß ; — 5 C 2, de 45 ℔ 1 ß à 45 ℔ ; — dito de 15 & demie à 16 aunes, ſur 1 aune 1 huit & plus ; — 5 C 3, à 55 ℔ ; — 5 C 3, à 58 ℔ 6 ß ; — Chavonis, de 6 à 6 aunes & demie, ſur 3 quarts & plus ; — 8 C, de 8 ℔ à 9 ℔ 1 ß ; — Organdis, de 12 & demie à 13 aunes, ſur près d'une aune ; — 11 C, à 50 ℔ ; — 11 C, de 55 ℔ 2 ß à 55 ℔ 9 ß ; — dito de 16 aunes, ſur 7 huit ; — 12 C, de 69 ℔ à 71 ℔ 4 ß ; — 12 C, à 80 ℔ ; — dito d'idem ſur près d'une aune ; — 14 C, à 85 ℔ 8 ß ; — 14 C, à 115 ℔ 5 ß ; — Mouchoirs Stinquerques fil de Madrapak, de 16 à la piece, ſur près de 2 tiers ; — 1 MFO, à 45 ℔ ; — dito d'idem ſur près de 3 quarts ; — 1 MFO ¼, de 60 ℔ 5 ß à 69 ℔ 6 ß ; — Mouchoirs divers de Bengale, de 15 à la piece, ſur 9 ſeize & plus ; — 1 MPO, de 10 ℔ 5 ß à 10 ℔ 12 ß ; — 2 MPO, à 10 ℔ 15 ß ; — 4 MPO, à 11 ℔ 18 ß ; — dito forte Angloiſe, d'idem ſur idem ; — 1 MPO, à 11 ℔ 10 ß ; — dito de 20 à la piece, ſur 5 huit & plus ; — 4 MO, de 25 ℔ 13 ß à 25 ℔ 14 ß ; — 5 MO, à 26 ℔ 5 ß ; — dito de 10 à la piece, ſur 2 tiers & plus ; — 7 MO, de 17 ℔ à 17 ℔ 1 ß ; — 8 MO, à 18 ℔ 3 ß ; — dito de fil de la côte, de 8 à la piece, ſur 5 huit & plus ; — 3 MRC, à 17 ℔ 1 ß ; — Mouchoirs divers de Mazulipatam ; — dito rouges ordinaires, de 8 à la piece, ſur 2 tiers ; — 1 MRO ⅔, à 36 ℔ 1 ß rouges ordinaires à petits carr. — 2 MRO ⅔, à 42 ℔ ; — idem ; — dito Moutiapendivy, de 8 à la piece, ſur 2 tiers ; — MRM ⅔, à 48 ℔ 11 ß à grands carreaux rouges.

MACHINE.

M. Hoffner, Architecte de Conſtance a inventé une nouvelle machine pour la conſtruction des ponts & chauſſées, au moyen de laquelle 16 hommes font autant d'ouvrage que deux cents hommes en faiſoient auparavant en ſuivant la méthode ordinaire. On a fait avec ſuccès, au milieu du Danube, l'épreuve de cette machine, & l'Inventeur a été gratifié, par ordre de la Cour, d'une ſomme de 20000 florins & d'une médaille d'or.

Si une telle machine a réuſſi, comme on doit le préſumer par l'annonce qu'on vient de voir, il y a lieu de croire que nos Machiniſtes feront tous leurs efforts pour en préſenter de ſemblables. Elles ſeroient bientôt miſes en uſage par la raiſon que non-ſeulement elles accelereroient des travaux qui ſont ſouvent très preſſés, mais qu'elles diminueroient encore les frais dont l'immenſité effraye quelquefois les Entrepreneurs.

MOYEN

Pour rendre la Fayance moins fragile.

Autant la propreté de la fayance invite à s'en ſervir, autant la fragilité en rend l'uſage diſpendieux. En vain on a trouvé l'art de rétablir par des attaches celle qui eſt caſſée en deux ou trois morceaux ; un plat, & encore une aſſiette ainſi recouſus, ne peuvent paroître ſur une table un peu propre, & l'on en bannit pareillement toutes les pieces que le feu ou la chaleur trop grande des mets ont fatigué à un certain point, & dont elles ont fait fendre & gercer l'émail. Ainſi la fayance eſt ſujette à trois défauts, celui de s'éclater au premier feu qu'elle endure, celui de perdre, par la chaleur, la beauté de ſon émail, que mille raies défigurent entierement, & celui de ſe caſſer facilement lorqu'on la manie, ou

qu'on la poſe trop rudement. De ces trois accidens, le premier arrive ſouvent aux plats, dès la premiere fois qu'on s'en ſert; le ſecond leur eſt inevitable; & le troiſiéme eſt commun à toutes les pieces de cette matiere, ce qui cauſe une perte fréquente, d'autant plus déſagréable, qu'elle eſt toujours imprévue. On ne peut douter que l'uſage de la fayance n'en ſoit beaucoup plus reſſerré qu'il ne devroit être; & que les Manufacturiers, qu'un plus grand débit animeroit, n'en ſoient moins excités à perfectionner leurs ouvrages. Pour réveiller leur émulation ſur ce point, nous enſeignerons le moyen de diminuer conſidérablement la fragilité de cette vaiſſelle, & de préſerver ſon émail de toutes gerçures, afin qu'un entretien moins fort & une beauté toujours la même, la faſſe admettre dans beaucoup de maiſons, dont une juſte économie lui défend l'entrée.

Lorſque l'on a acheté de la fayance, il faut, avant de s'en ſervir, la mettre dans un chaudron ou une chaudiere, avec de l'eau qui la ſurnage. Les pieces ſeront diſpoſées de telle ſorte, que l'eau les baignera de tous côtés; c'eſt-à-dire, qu'on les placera un peu panchées ſur le côté, où l'on mettra entr'elles des petits morceaux de bois qui les ſépareront & l'empêcheront de ſe toucher, enſuite on jettera dans l'eau beaucoup de cendres.

On ſçait que les cendres de charbons ne valent rien, & l'on n'en fera aucun uſage; mais on ſe ſervira de cendres de bois neuf ou flotté, avec cette différence, toutesfois, qu'il en faudra une plus grande quantité de celle-ci que des premieres, parce que le bois flotté a beaucoup moins de ſel que le bois neuf. Les cendres étant miſes, on placera la chaudiere ſur le feu, & on fera chauffer l'eau juſqu'à ce qu'elle bouille. On entretiendra cette ébulition pendant une heure & demie, & même deux heures après leſquelles on retirera la chaudiere, & on laiſſera réfroidir le tout enſemble. Il ne faut pas une grande Phyſique pour comprendre que les ſels des cendres diſſous dans l'eau, s'incruſtent par l'action du feu dans les pores de la fayance, & la rendent ainſi plus compacte, lui donnent une ſolidité qu'elle n'avoit pas. Ces mêmes ſels fortifient la continuité de l'émail, & par ce moyen la préſerve de toute félure.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 16 Fév. 1768.*		LYON. *le 11 Fév.*		BORDEAUX. *le 8 Février.*		CADIX. *le 26 Janv.*	
Amſterdam, .	54 ¾	Amſterdam, .	55	Amſt.	55 ⅛	Paris, ...	77 ¼
Londres, . .	31 ¾	Auguſte, .	51 5 8c.				
		Vienne,	51 5 8c. a ¾				
Hambourg, .	177. ¾	Londres, . . .	31 ¾	Lond. . . .	31 ¾	Amſt.	96 ¾
		Livourne, . .	95 ¼				
Madrid, . .	15 5	Gênes, . . .	94				
		Madrid, . . .	70				
Cadix, . .	15. 4	Cadix, . . .	76	Hamb. .	27 ¼ *lettres*	Lond.	40 ¾
		Paris, . .	⅓ perte.				
Livourne, . .	95	Marſeille, . .	¾ p				
		Dépot p. Rois, .	½				
Lyon, Rois, . .	½	Piaſt. . .	48. 12. (	Paris échu,	⅓ p ⅔ p.	Madrid. .	au pair.

Nota. *C'eſt par erreur que l'Imprimeur avoir placé à l'article des Changes de Madrid les quatre derniers articles ſéparés par un blanc, ces quatre lignes étoient de l'ancien Change de Bordeaux.*

COURS DU CHANGE *à Amſterdam le 28 Janvier 1768.*

Londres.	34 9	à 8	½
Ditto à 2 uſances.	34 6	½ à 6	
Paris.	54	¼ à ⅛	
Ditto à 2 uſances.	54 53	⅞	
Bordeaux	54	⅛ à 54	
Ditto à 2 uſances.	54 à 53	⅛	
La Rochelle.	54		
Bilbao	95	¼	
Madrid	95	½ à ¾	
Cadix.	95	¼ à ⅜	
Séville	95	⅛	
Lisbonne.	46	¼ à ½	
Veniſe	88	à ½	
Gênes	87	à ¾	
Livourne.	86	à ½	
Vienne.	35		
Hambourg	32		
Anvers & Gand	3		
Bruxelles	3	⅛	
Zélande.	2	¼	
Rotterdam			
Genêve	90		
Agiot de la Banque			

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 17 Février 1768.*

	℔	ß		
Or de Portugal, à	712			marc.
Du Mexique à	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	709			
Ducats à	96	10		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à	97	15		
Or à 20 karats à	82	10		
L'argent à 11 ℔ 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 ℔ 10 g. à	51	17	6	
Piaſtres	48	17	6	

AVIS.

On a publié il y a quelque temps dans les papiers publics que M. Hetrel, habile médecin à Strasbourg, avoit exécuté une machine inventée en Angleterre, & perfectionnée en Allemagne, pour laver & blanchir le linge avec beaucoup d'économie & de facilité. On prie ceux qui en auroient fait venir à Paris de vouloir bien le faire ſçavoir par la voie de la Gazette, & de permettre qu'on allât chez eux voir cette machine dont quelqu'un deſireroit faire l'acquiſition ſi elle eſt auſſi bonne qu'on l'a publié.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Fév.
Hebert,	9^e.	F.	23
Marſollier,	14^e.	E.	23
De Tournieres,	15^e.	E.	23
Maigret,	21^e.	C.	23
Berthe,	24^e.	C.	22
Hurel,	28^e.	A.	23
D'Eaubonne,	37^e.	F.	24
Aliſſan,	39^e.	C.	22
De la Bretaiche,	40^e.	C.	24
Meulan,	44^e.	G.	24
Philippes,	52^e.	C.	22
Thevenin,	54^e.	D.	22
Maſſon,	59^e.	B.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1768.	*Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*
Ac. des Indes.	1242 ½	1245. 47 ½	
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅌.			
Prom. à 4 p ⅌.	40	40	
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	895	897 ½	
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	7 ½	7 ½	
3^e. Loterie.	1 ½	1 ½	
Annuités.			FESTE.
Coup. d'An.	68. 69		
Emp. de 50 mil.	32 ½	32 ½	
Emp. de 30 mil.	33 ½	33 ½	
Col. 1759.			
Canada.	43	43	
4^e. L. Epoques.	11	11. 11 ½	
Nouette.	36	36	
Ac. de la caiſſe.			
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 15.

DE S^t. DOMINGUE.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

AU PORT AU PRINCE, le 5 Novembre 1767, le ſucre blanc, de premiere qualité, de 52 à 54 liv.; dito ſeconde qualité, de 48 à 50 liv.; dito troiſiéme qualité de 40 à 45 liv.; dito commun, de 36 à 38 liv.; dito brut, 26 liv.; indigo bleu 7 liv.; dito cuivré, de 5 liv. 15 ſols à 6 liv.; café nouveau de 17 à 18 ſols; coton de 190 à 195 liv.; cuirs 7 liv. 10 ſols; piaſtres gourdes, 36 liv. pour cent.

A SAINT MARC, le 6, ſucre blanc, de 50 à 55 liv.; dito commun, de 38 à 45 liv.; dito brut, 25 liv.; indigo cuivré, de 5 à 5 liv. 15 ſols; café nouveau, 17 ſols 6 den.; dito vieux de 15 à 16 ſols; coton de 180 à 185 liv.

AU CAP, le 10, le ſucre blanc premiere qualité, de 60 à 64 liv.; dito ſeconde qualité, de 54 à 58 liv.; dito troiſiéme qualité, de 45 à 50 liv.; dito commun, de 34 à 46 liv.; dito brut, de 25 à 29 liv.; indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; dito cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 6 liv.; café nouveau, de 18 ſols 6 den. à 19 ſols 6 den.; coton, 180 liv.; cuirs, de 6 à 9 liv.; piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

PRIX *des marchandiſes de France.*

AU PORT-AU-PRINCE, le 5 Novembre, vin vieux, de 160 à 176 liv.; dito nouveau, 150 liv.; farine de Moiſſac, de 75 à 80 liv.; dito commune, 60 liv.; bœuf ſalé, 72 liv. *le baril*; petit ſalé 33 liv. *l'ancre*; beurre de 18 à 20 ſols *la livre*; huile de 21 à 24 liv. *la cave*; ſavon de 75 à 80 liv. *le cent.*

A SAINT MARC, le 6, vin vieux, 180 liv.; dito nouveau, 160 liv.; farine de Moiſſac, 90 liv.; dito commune, 70 liv.; bœuf ſalé, de 72 à 75 l. *le baril*; petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; beurre, de 25 à 30 ſols *la livre*; huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; ſavon, de 90 à 100 liv. *le cent.*

AU CAP, le 10, vin vieux, de 140 à 170 liv.; dito nouveau, de 120 à 130 liv.; farine de Moiſſac, de 60 à 70 liv.; dito commune, 50 liv.; bœuf ſalé, de 66 à 70 l. *le baril*; petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; beurre, de 20 à 22 ſols 6 den. *la livre*; huile, 24 liv. *la cave*; ſavon, 70 liv. *le cent.*

COURS DU FRET.

AU PORT AU PRINCE, ſucre blanc, de 12 à 13 den.; dito brut, 13 den.; indigo de 24 à 27 den.; café, 18 den.; coton de 36 à 42 den.

A SAINT MARC, ſucre blanc, de 12 à 13 den.; dito brut 15 den.; indigo, de 30 à 36 den.; café de 15 à 18 den.; coton de 40 à 52 deniers.

AU CAP, ſucre blanc, de 13 à 15 den.; dito brut, de 15 à 16 den.; indigo de 20 à 24 den.; café de 14 à 16 den.; coton 30 den.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 29 Janvier au 5 Février 1768, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François, ſçavoir, le *Saint Jean*, Capitaine, *Louis la Clotte*, venant des Sables d'Olonne, à la conſignation de M. *le Jeune*, chargé de 13831 morues vertes au grand cent & une barique d'huile de morue; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Adrien*, venant de Bordeaux, avec du vin, de l'huile d'olive, du bois de campêche & de l'huile de Degras; le *Benjamin*, Capitaine *André Thomazeau*, venant de l'Iſle de Ré; le *Neptune*, Capitaine *Jacques Boizeau*, venant de Libourne, chargé de vin ainſi que le précédent.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps 7 Navires François & 3 Etrangers, ſçavoir le *Chevalier de Levy*, de 300 tonneaux, Capitaine *Berubé du Demaine*, allant à Saint Domingue; le *Citoyen*, de 290 tonneaux, Capitaine *Muterſe*; *le Thomas*, de 350 tonneaux, Capitaine *Cornilleau*, allant au Port au Prince & à Leogane; le *Duc de Bourbon*, de 300 tonneaux, Capitaine *Baudry*, allant au Port au Prince; le *Prince de Nizarre*, Capitaine *Archambault*; la *Marquiſe de Choiſeul* de 350 tonneaux, Capitaine *Navaria*, allant aux Cayes; le *Thelemaque*, de 100 tonneaux, Capitaine

Philippe Reily, allant à Lisbonne, avec thé, faïols & orge ; le *Goilan de la Mer*, de 60 tonneaux, Capitaine *Leender Johannes*, allant à Cadix, avec peaux de veau corroyées & faïols ; la *Notre-Dame des Anges*, de 40 tonneaux, Capitaine *Antoine Antunano*, allant à Bilbao, avec papier peint, coton filé, peaux de veau corroyées, étain, quincaillerie, poivre, toile & mouchoirs chollet ; le *jeune Martin*, de 140 tonneaux, Capitaine *Albert Beernts*, allant à Roterdam, avec pierres à fusils, sucre brut & terré.

Navire en Armement.

De Nantes, *le 5 Février 1768.*

Les Navires François le *Neptune*, de 300 tonneaux, Capitaine *Gautier*, Armateur M *Romanet* ; l'*Annette* de 80 tonneaux, Capitaine *Bridon*, Armateurs MM. *Jogues*, Freres ; la *Flore*, de 100 tonneaux, Capitaine *Daniot*, Armateur M. *Desfridelieres le Roux* ; la *Marie Gabrielle*, de 200 tonneaux, Capitaine *Chauveau*, Armateur M. *Gruel* ; la *Julie*, de 400 tonneaux, Capitaine *Giraud*, Armateur M. *Michel*, font tous cinq en charge dans ce port, le premier pour le Cap ; le second pour les Cayes ; le troisiéme & le quatriéme pour la Guinée ; on ignore la destination du cinquiéme.

Il se trouve aussi en charge dans le même Port, cinq Navires Etrangers, sçavoir, l'*Industrie*, de 50 tonneaux, Capitaine, *John Woldridge*, Interprete, le sieur *Van Neunen* pour Bruges ; l'*Anne Marie*, de 126 tonneaux, Capitaine *Adriaan Leenderse*, pour Middelbourg, même Interprete que pour le précédent ; l'*Amitié*, de 110 tonneaux, Capitaine *Jean Wigger Kotton*, pour Roterdam ; le *Saint François Xavier*, de 30 tonneaux, Capitaine *Germino Puich*, Courtier le sieur *Gros* ; l'*Espérance*, de 180 tonneaux, Capitaine *Hans Nicolas Lundt*, Interprete le sieur *Boudet*, pour Marseille.

De Rouen, *le 9 Février 1768.*

Le Navire le *Saint Pierre*, de 140 tonneaux environ, armés de 6 canons & autres menues armes à proportion, ayant dix hommes d'équipage & commandé par le Capitaine *Pierre la Salle*, est en charge dans ce Port pour Cadix & partira incessamment.

Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandises, pourront s'adresser à MM. *Charles Bournisien* & fils, au Capitaine en son Bord, ou au sieur *le Boulanger*, son Courtier.

De Genes, *le 30 Janvier 1768.*

Il est entré dans ce Port, du 25 au 30 de ce mois, trois Navires marchands de différentes Nations, chargés de diverses marchandises & la Flute Françoise la *Nourrice*, Capitaine *Milton*.

De Cadix, *le 15 Janvier 1768.*

Le Vaisseau de Registre Espagnol, l'*Oiseau*, & la Barque Catalane *la Vierge des Remedes*, arriverent dernierement de Buenos-Ayres, avec une cargaison de cuirs. Le Vaisseau de la Compagnie des Indes de France, *le Penthievre*, qui avoit relâché en ce Port pour y embarquer des piastres, en est parti le 12 & a continué sa route pour les Isles de France, de Bourbon & pour la Chine.

De Civita-Vecchia, *le 15 Janv. 1768.*

Une Tartane Françoise, venant de Marseille, avec des Marchandises pour cette Place & pour Naples, a échoué aux environs de Livourne.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 23 Février.

AGRICULTURE.

***ETAT** du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant la derniere quinzaine du mois de Janvier 1768 dans les GE'NE'RALITE'S de*

LILLE.				NANCY.				METZ.				RENNES.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés	PRIX.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Aire.	23	5		Bar.	18	8	9		17	9	1	Auray.	22	18	2
Arras.	26	2		Bitche.	15	8	9	Longwy.				Breſt.	25*		
Bailleul.	29*	10	8	Boulay.					16*	4		Hennebon.	20	12	6
Bapaume.	25		2	Bourmont.	17	14	6	METZ.				Lannion.	21	18	2
Bergues.	23	15	7	Charmes.	16	6	8	Montmedy.	17	14	2	Morlaix.	20	5	10
Bethune.	24	9	9	Epinal.	18	8	10					Nantes.	20	16	
Caſſel.	26	8		Etain.	17	9		Phalsbourg.	16	13	4	Pontivy.	23	4	6
Douay.	28	7	11	Luneville.	18	1	3	Sarrebourg.	16	16		Quimper.	22	16	
Dunkerque.	29			Mirecourt.	17	2	3					Redon.	19	4	
Gravelines.	24	14	8	NANCY.	17	12		Sarlouis.	17			RENNES.	19	12	
Heſdin.	23	4		Neufchateau.	16	12	2	Sedan.	19*	16		St. Brieux.	19	10	
LILLE.	29	8		Pont à Mouſſon.	16	17	11					St. Malo.	19	10	10
S. Omer.	25	10		Remiremont.	20	2	11	Thionville.	17	9	1	Treguier.	22	10	
S. Pol.	21*			St. Diez.	21*	1	11	Toul.	17	12	3	Vannes.	20	6	2
S. Venant.	28			St. Mihel.	16							Vitré.	16*	11	
				Sarguemines.	14	11	10	Verdun.	16	14					
				Vezeliſe.	16	12	4	Vic.	16	7	3				
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	15	10	From. le ſep.	17	7	6	From. le ſep.	17	4	1	From. le ſep.	20	19	7
Pain la liv.		3	11	Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		2	1	Pain la liv.		2	5
Avoine le ſ.	6	18	8	Avoine le ſ.	4	4	4	Avoine le ſ.	3	16	7	Avoine le ſ.	6	13	
Foin le q.	1	11		Foin le q.	1	8	9	Foin le q.	1	8	2	Foin le q.	1	13	1
Paille le q.	1		6	Paille le q.		11	6	Paille le q.		9	8	Paille le q.		19	10

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Extrait des Papiers Anglois.

Une lettre de *Jean Wright*, Marchand de ſemences & Jardinier à Quebec, écrite au Commis de la Société, pour l'importation des ſemences étrangeres à Edinbourg, datée du mois de Septembre 1767, porte ce qui ſuit :

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai déjà quelques boiſſeaux de ſemences de quatre nouvelles eſpeces de Platane qui ſont les beaux arbres que j'ai vûs dans la Partie Méridionale du Canada. J'ai auſſi des ſemences de deux nouvelles eſpeces d'un orme qui croît dans les terres humides & s'éleve à plus de cent pieds de hauteur. J'eſpere que l'introduction de ces arbres dans mon pays natal ſera très-utile. J'ai auſſi découvert une eſpece de bois de fer appellé *Sydéro-Xylon*, qui eſt peut-être le plus beau de l'Univers.

On eſt informé par d'autres lettres récentes de Quebec, que les Indiens qui habitent les bords du Lac Supérieur, ont donné avis aux Anglois qu'à quelques centaines de lieues dans l'intérieur du Pays, il y avoit une nation nombreuſe de blancs avec des barbes, qu'ils ſont très-adroits aux armes à feu, & qu'ils habitent un pays très-fertile environné de montagnes, mais qu'ils ne reſſembloient ni aux François, ni aux Anglois ou Hollandois tant par leur habillement que par leur langage.

COMMERCE.

De Boston, *le 16 Décembre 1767.*

Le nouvel uſage établi dans cette Ville concernant les funérailles ; & par lequel on a épargné juſqu'à 100,000 liv. ſterling, eſt de ne donner des gants qu'aux Porteurs & aux Miniſtres, de ne porter d'autre deuil, pour les proches parens, qu'un crêpe au chapeau pour les hommes, & des bonnets, des gants & des mouchoirs noirs pour les femmes. Avant que ce nouvel uſage eût lieu, on donnoit à chaque enterrement 1500 ou 2000 paires de gants fabriqués en Angleterre, & telle famille qui dépenſoit alors 100 ou 150 liv. ſterlings, en dépenſe à préſent à peine huit. Quelle épargne ne réſultera-t'il pas pour la Province de cet établiſſement ſi toutes ſes autres Villes imitent celle de Boſton.

Une lettre d'un Particulier de la Virginie en date du 16 Novembre, porte que les affaires y deviennent tous les jours plus mauvaiſes, que le peuple y eſt dans la plus grande miſere par le manque d'argent & & d'œconomie ; que la ſituation des Habitans, depuis le Colonel juſqu'au moindre Colon, eſt affreuſe, & qu'ils ne prennent aucunes meſures pour éviter leur ruine éminente, mais qu'il eſt vrai qu'ils n'ont aucun homme de tête. Leur papier monnoie doit être ſupprimé dans un an, & comme ils n'ont point d'autres eſpeces, j'ignore quelles reſſources ils auront alors. Il faut que les dettes de la Tréſorerie ſoient payées, quelque choſe qui en puiſſe arriver. On commencera à faire des procès & des pourſuites au mois d'Avril prochain ou plutôt, & nommément contre les principales poſſeſſions du Pays qu'il faudra bien faire vendre, & quand elles iroient ſeulement à la moitié du prix que l'on eſpere en tirer, où eſt l'argent pour les payer ?

Les dernieres lettres de Quebec nous apprennent qu'on a employé pendant le cours de l'été dernier plus de 70 Navires & Batteaux pour le commerce des pelleteries avec les différentes Nations des Indiens qui habitent les bords du Lac *Ontario*, & que les Marchands en ont retiré un bénéfice conſidérable.

D'Amsterdam.

On mande de cette Ville qu'on équipe 240 Vaiſſeaux Hollandois pour la pêche *du Groenland.*

Un Particulier arrivé d'Embden nous a informé que le Roi de Pruſſe avoit donné des ordres pour équiper différens Navires deſtinés à faire la pêche de la baleine dans les Mers du *Groenland.*

De Livourne, *le 2 Janvier.*

Les Marchands de cette ville ont dernierement reçu un grand nombre de commiſſions d'Angleterre, d'Eſpagne & de Portugal pour acheter du grain dont le prix eſt conſiderablement augmenté.

EXTRAIT *d'une lettre de Portugal.*

On vient d'établir ici avec beaucoup de succès une fabrique de Revêche ou de Ratine à longs poils. Cette étoffe à le plus grand débit, & elle eſt d'une qualité ſupérieure à celle d'Angleterre. Il eſt arrivé ici d'Irlande vingt-cinq Manufacturiers en laine, & on en attend encore un plus grand nombre.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

BIENS A VENDRE ET SUCCESSIONS.

Meſſieurs les Créanciers de la ſucceſſion du feu ſieur *Cottet*, ſont priés de la part de M. *Deſermet*, Exécuteur teſtamentaire, de lui communiquer l'état de leurs créances en capital, intérêts & frais.

MM. *de Ruſſy*, *Gauget* & Compagnie, Exécuteurs teſtamentaires de feu M. *Fage*, prient les Créanciers de ſa ſucceſſion, de leur remettre une note exacte de ce qui leur eſt dû, tant en principal qu'intérêts & frais avec les titres & dates de leurs créances, afin de prendre avec eux des arrangemens en conſéquence.

A VENDRE: Un terrein ſitué à une lieue du Bourg des Gonaïves conſiſtant en 50 quarreaux de terre, partie en bois debout, partie en ſavannes. On s'adreſſera au Bourg des Gonaïves, à M. *Debray*; au Cap, à MM. *Leretz* & *Thompſon*.

A VENDRE (à la Barre du Siege Royal du Port-de-Paix) il a dû être vendu le 28 Nov. 1767, une habitation ſiſe au Fonds-Ramier, conſiſtant en 50 quarreaux de terre, avec indigoterie, *&c.*

COMPAGNIE DES INDES FRANÇOISES.

Prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 4 Janvier 1768.

SÇAVOIR:

Moutiapendivi nouv^e montre, facon de Saſſergatis, d'id. ſur id.; — 1 MNM $\frac{2}{3}$, à 37 ℔ 3 ß; — 2 MNM $\frac{2}{3}$, à 37 ℔ 6 ß; — 3 MNM $\frac{2}{3}$, à 41 ℔ 10 ß; — MNM $\frac{2}{3}$, à 35 ℔ 13 ß fond rouge, bordure rouge; MRB $\frac{2}{3}$, à 35 ℔ 13 ß rouges & blancs; — 1 MCB $\frac{2}{3}$, à 50 ℔ 1 ß grands carr. rouges & coins blancs; — 2 MCB $\frac{2}{3}$, à 50 ℔ 8 ß idem; — 3 MCB $\frac{2}{3}$, à 52 ℔ 5 ß idem; — 1 MC BF $\frac{2}{3}$, à 48 ℔ 19 ß idem; — 2 MCBF $\frac{2}{3}$, à 54 ℔ idem; 3 MCBF $\frac{2}{3}$ à 54 ℔ 8 ß idem; dito rouges fins, de 10 à la piece, 2 tiers; — MRF $\frac{2}{3}$, à 63 ℔ 7 ß; — dito rouges ordinaires, à petits carreaux & barres bleues, de 8 à la piece, ſur 3 quarts; — MRO $\frac{3}{4}$, à à 47 ℔ 12 ß; — dito rouges & blancs, à petits carreaux, & barres rouges, d'idem ſur idem; — MRB $\frac{3}{4}$, à 43 ℔ 5 ß; — dito à coins blancs & carreaux rouges, d'idem ſur idem; — MCB $\frac{3}{4}$, à 66 ℔ 5 ß; — dito Saſſergatis, de 16 à la piece, ſur 9 ſeize & plus; — 1 MS $\frac{9}{16}$, à 52 ℔; — 2 MS $\frac{9}{16}$, à 55 ℔ 11 ß; — dito de huit à la piece ſur 2 tiers; — 1 MS $\frac{2}{3}$, à 35 ℔ 8 ß; — 2 MS $\frac{2}{3}$, à 36 ℔ 2 ß; — dito idem, de 8 à la piece, ſur près de 3 quarts; — 1 MS $\frac{3}{4}$, à 40 ℔; — 2 MS $\frac{3}{4}$, à 43 ℔ 2 ß; — 3 MS $\frac{3}{4}$, à 43 ℔ 10 ß; — dito, façon de Paliatte, de 12 à la piece ſur 2 tiers; — 1 MFP $\frac{2}{3}$, à 80 ℔; — 2 MFP $\frac{2}{3}$, à 83 ℔ 4 ß; — dito idem à coins blancs, de 12 à la piece ſur près de 3 quarts, & ſur 3 quarts; — 1 MP $\frac{3}{4}$, de 105 ℔ à 106 ℔ 1 ß; — 2 MP $\frac{3}{4}$, à 111 ℔ 1 ß; — 3 MP $\frac{3}{4}$, à 116 ℔; — dito Paliacatte, à grands carreaux rouges & coins rouges, de 8 à la piece, ſur près de trois quarts, & ſur 3 quarts; — MP, à 84 ℔ 1 ß; — dito idem, mêmes carreaux & coins, de 12 à la piece ſur près de 3 quarts; MP, de 100 ℔ 2 ß à 102 ℔ 8 ß; — dito idem fins pour montre, de 8 à la piece, ſur près de 3 quarts; — à 91 ℔; — idem fond rouge; à 100 ℔ 2 ß.

QUESTION DE COMMERCE.

Pierre, Armateur d'un Senault d'environ 100 tonneaux, affréta ſon Navire pour porter en Portugal une cargaiſon de bled par le prix de 4500 ℔, ſous le commandement de *Louis*.

Ce Capitaine fut engagé aux deux tiers, c'eſt-à-dire que *Pierre*, Armateur ſe réſerva le tiers du fret pour lui & ſes Intéreſſés au Navire, & qu'il laiſſa au Capitaine les

deux autres tiers pour le payement & la nourriture de l'équipage.

Louis arrivé en Portugal avec le Navire, n'y trouve point de fret avantageux pour le retour. *Pierre* en étant informé lui mande de s'entendre avec ſon Correſpondant pour acheter un cargaiſon d'oranges, de figues & de citrons pour le compte des Intéreſſés audit Navire, & ſtipule pour le fret de cette cargaiſon une ſomme de 3000 ℔ fret acquis.

Pierre n'ayant pas aſſez de fonds pour faire face à la réparation du Navire en Portugal, & pour y former ſa cargaiſon de fruits, prend 5000 ℔ à la groſſe aventure ſur le corps & quille du Navire, & ſur ſon chargement.

Il fait auſſi aſſurer cinq autres mille livres ſur les mêmes facultés, dont la valeur entiere pouvoit monter à 15000 ℔ ou environ.

Le Navire étant prêt d'arriver au Port de ſa deſtination fait naufrage ; les fruits qui formoient ſa cargaiſon étant preſque tous pourris ou gâtés par la longueur de la navigation, & par les ſuites du naufrage, n'ont produit qu'une ſomme de 1200 ℔, & les débris du Navire ne ſe ſont montés qu'à 1500 ℔ ; il y avoit auſſi quelques marchandiſes à fret qui ont produit environ 300 ℔.

On demande s'il eſt dû quelque choſe au Capitaine & équipage pour le fret de France en Portugal, & ſi *Louis* peut exiger le fret du retour, nonobſtant la perte du Navire, & de la plus grande partie de la cargaiſon ?

On demande auſſi, ſi, en abandonnant le Navire & la cargaiſon au Donneur, à la Groſſe & à l'Aſſureur, *Pierre* auroit droit de demander partage avec eux, comme propriétaire d'une plus forte ſomme que celles mentionnées dans le contrat de groſſe & dans la police d'Aſſurance.

Academie de Commerce.

Nähere Nachricht Wegen einer neuen Handlungs-Academie, *c'eſt-à-dire*, Proſpectus d'une nouvelle Académie de Commerce, *à Hambourg, chez Beckmann 1767.*

Cet établiſſement ne peut être que très-utile s'il eſt tel que l'avertiſſement l'annonce : en voici les divers arrangemens. 1°. On a choiſi une maiſon fort vaſte qui lui ſera conſacrée à perpétuité. 2°. Les jeunes éleves qui ſeront jugés en état d'y être reçus, vivront enſemble dans cette maiſon ſous l'inſpection d'un vieillard reſpectable par ſes mœurs & ſon intelligence. 3°. On fournira à ces jeunes gens la nourriture & des domeſtiques pour les ſervir. 4°. Il y aura des heures réglées pour des leçons de Callégraphie, de calculs mercantiles, même les plus épineux, pour la tenue des regiſtres, les langues étrangeres, la géographie, l'hiſtoire moderne, & l'on aura grand ſoin que chacun des éleves rempliſſe les devoirs de ſa religion. 5°. C'eſt un Profeſſeur du College de Hambourg qui a bien voulu ſe charger de donner ces leçons, & ce Profeſſeur eſt connu par ſes travaux, ſes ſuccès & les talens ſupérieurs de ceux qu'il a formés. 6°. Les heures de ces leçons ſont diſtribuées de maniere que les jeunes éleves puiſſent ſe rendre chaque jour au Comptoir, ſur-tout les jours de poſte, afin qu'ils puiſſent joindre l'expérience de la pratique à la connoiſſance de la théorie. 7°. Ces jeunes éleves auront des récréations honnêtes & décentes ; on les admettra même dans les meilleures ſociétés de la Ville, afin qu'ils ne ſoient pas étrangers dans le grand monde. 8°. Le prix de cette Académie ou penſion, tous les Maîtres payés, eſt de 2400 ℔ par année, payables par quartier.

De Bordeaux.

Prix courans des Denrées de l'Amérique, des 4 & 11 Février 1768.

Sucre blanc, *le quintal*, premiere ſorte, 51 à 53 ℔ ; — ſeconde ſorte, 48 à 50 ℔ ; — troiſiéme ſorte, 45 à 47 ℔ ; — quatriéme ſorte, 43 à 44 ℔ ; — petits ſucres, 40 à 41 ℔ ; — communs, 37 à 39 ℔ ; — tête, 30 à 33 ℔ ; — ſucre brut, *le quintal*, de Léogane, 27 à 33 ℔ ; — du Cap, 26 à 32 ; — de S^t Louis, 25 à 31 ℔ ; de la Martinique, 23 à 28 ℔ ; café de la Martinique, *la livre*, nouveau fin, 23 à 23 ß 6 ₰ ; — dito marchand, 22 à 23 ß 6 ₰ ; — dito vieux, 21 à 21 ß 6 ₰ ; — café de S^t. Domingue, *la livre*, nouveau fin, 22 ℔ ; — dito marchand, 21 à 21 ß 6 ₰ ; — dito vieux, 20 à 20 ß 9 ₰ ; — indigo, *la livre*, bleu & violet, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔ ; — mêlé, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔ 10 ß ; — cuivré

fin ; 5 ℔ 15 ß ; — dito marchand, 5 ℔ 12 ß ; — dito ordinaire, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 7 ß ; — coton S^t. Domingue, *le quintal*, 135 à 140 ℔ ; — dito de la Martinique, 125 à 135 ℔ ; — gingembre blanc ; — dito gris, 23 ℔ ; — canefice, 40 à 50 ℔ ; — cuirs tanés, 50 à 70 ℔ ; — dito en poil ; 20 à 35 ℔ ; — gingembre confit, *la livre*, citrons confits, 14 à 15 ß ; — dito Martinique, 14 ß.

Les eaux-de-vie valoient le 4 Fév. 175 ℔ les 32 veltes, & le 11 du même mois elles étoient à 170.

EXPÉRIENCES.

Sur les Fleurs de Mille-pertuis.

Tout le monde convient qu'il y a encore de grandes découvertes à faire dans les plantes, & qu'en faisant continuellement de nouvelles expériences nous acquérrons de nouvelles connoissances dont nous pourrons tirer la plus grande utilité. Le P. Cotte, qui s'est attaché particulierement à l'étude de l'histoire naturelle, ayant remarqué que les fleurs de Mille-pertuis, (*Hypericum vulgare*) qui sont jaunes, donnoient un suc rouge comme du sang (*a*), a pensé que cette plante pouvoit servir à la teinture, & il en a fait l'expérience sur la soie, la laine, le coton & le fil.

Il fit d'abord bouillir pendant un quart d'heure dans une dissolution d'alun de Roche les matieres qu'il disposoit à recevoir la teinture, les lava ensuite dans de l'eau fraiche, & les fit égouter. Après ces préliminaires il fit une décoction de deux onces sept gros de fleurs de Mille-pertuis fraiches dans deux tiers de pinte d'eau de Seine. La décoction parut d'un beau rouge, mais les étoffes au bout de vingt minutes d'ébulition ne prirent que la couleur jaune. Le P. Cotte a conservé depuis deux ans une bouteille de cette même décoction ; les parois en sont impregnées de jaune, mais la liqueur est toujours rouge.

La couleur que les étoffes avoient prise offroit différentes nuances désagréables à l'œil. La laine étoit d'un jaune foncé tirant sur le verd ; le coton & le fil avoient pris une nuance de jaune plus claire mêlée d'un peu de rouge ; celle de la soie étoit extrêmement brouillée.

Le P. Cotte, loin d'être rebuté par ces mauvais succès, ne parut que plus animé à pousser plus avant ses expériences. Dès le lendemain il fit une autre décoction de quatre onces de fleurs fraiches sur une pinte d'eau de Seine, & y plongea les mêmes matieres qui prirent, comme il s'y attendoit, une couleur plus foncée. Il les laissa ensuite bien secher, & après avoir fait un fort débouilli composé d'une pinte d'eau de Seine, & d'une once trois gros de savon blanc, il y mit les étoffes, & elles bouillirent pendant huit minutes, quoique l'Ordonnance n'en exige que cinq. Lorsqu'elles furent retirées, il s'apperçut que la soie qui n'avoit point auparavant de couleur décidée, étoit devenue d'un beau jaune citron, & que la couleur de la laine étoit plus foncée & plus pleine. Le coton & le fil, qui étoient le principal objet de ses recherches, perdrent entierement le peu de couleur qu'ils avoient auparavant.

On doit sçavoir que les couleurs qui sont propres pour le regne animal, ne peuvent être employées pour le regne végétal ; ainsi on doit donc conclure des expériences du P. Cotte que les fleurs de mille-pertuis ne peuvent être utiles que pour la teinture des choses qui tiennent au regne animal. Il nous semble qu'on pourroit faire une autre épreuve de cette même plante. Nous venons de marquer dans une note qu'au fond du calice de la fleur il y a une petite capsule empreinte d'une couleur rouge. Cette capsule se manifeste ouvertement après que les pétales de la fleur sont tombées ou desséchées. On pourroit alors n'employer que cette capsule rouge, & même les graines qu'elle renferme qui sont brunes & graisseuses. *Quid tentare nocet.* Le P. Cotte doit faire sur le souci des épreuves dont il espere tirer avantage pour la teinture du coton & du

(a) *Au fond du calice on trouve une petite capsule empreinte d'un suc rouge, divisée en trois loges où sont renfermées les semences. Sans doute que ce suc l'emporte d'abord sur le jaune de la fleur, & qu'ayant moins de gomme, il disparoît ensuite. On se sert de ces fleurs pour donner une couleur rouge aux huiles, à l'esprit de vin & aux autres liqueurs sulphureuses.*

fil. Nous le prions de vouloir bien nous en faire part.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 12 Février 1768.*

Le Navire la *Julie* qu'on a déjà annoncé être en charge dans ce Port, & dont on ignoroit la deſtination, doit aller au Port-au-Prince, & partira inceſſamment.

Il ſe trouve en charge dans ce même Port les Navires Etrangers la *Dame Catherine* de 150 tonneaux, Capitaine *Jacob Pieter Sund*, pour Amſterdam, Interpréte le ſieur *Van Neunen*; la *Poſte de la Mer* de 80 tonneaux, Capitaine *Martinus de Lange*, pour Roterdam, Interpréte le ſieur *Odiette*; le *Jeune Jean Ruyter* de 150 tonneaux, Capitaine *Fokk Geerla Ruyter*, pour Bruges; la *Dame Thaddea*, de 120 tonneaux, Capitaine *Jurgen Muller*, pour Hambourg, le ſieur *Van Neunen* Interpréte pour ces deux Navires.

DU HAVRE, *le 14 Février 1768.*

Les Navires François la *Charité* de 280 tonneaux, Capitaine *Jean-Baptiſte Legros* du Havre; & la *Victoire* (a), Capitaine *Fauqueux* de Dieppe, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guadaloupe & pour Saint Domingue, ayant pour Armateur M. *le Clerc*, le ſecond doit aller à Cadix, & partira inceſſamment ainſi que le premier. Quant au Navire la *Victoire*, on pourra s'adreſſer à MM. *Prier* & *Prier* freres, ou au Capitaine en ſon bord.

Il ſe trouve auſſi en charge au Havre les Navires Etrangers l'*Eſpérance*, Capitaine *Koogman*, pour Amſterdam, Interpréte M. *Breham*; la *Gotton* de 180 tonneaux, Capitaine *Vright* Anglois, Interpréte M. *Philippe Duval*; la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Dirks*, pour Hambourg comme le précédent, Interpréte M. *Houſſaye*. Tous ces Navires partiront le plutôt poſſible.

On a appris au Havre le 10 Février que le *Saint Jacques*, Capitaine *Queven* de Dieppe, & qui depuis deux mois étoit parti de Lisbonne pour le Havre chargé d'huile de baleine, a relâché en Irlande. Ces nouvelles ſont d'autant plus conſolantes que l'on craignoit que ce Navire ne fût perdu.

(a) *Ce Navire arrive de Rouen.*

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 18 Fév. 1768.*	NANTES. *le 11 Fév.*	MARSEILLE. *le 10 Février.*	ROUEN. *le 6 Février.*
Amſterdam, 54 ¾ à 7 8e	Amſt. . . 55. 55 ⅛	Londres, . . 31 ¼	Amſt. . . 54 7 8e.
Londres, . . 31 ½	Londres, 31 ¾ à 13 16e.	Amſt. . . . 54 ½.	Londres, . 31. 9 16e.
Hambourg, . 178. ¾		Cadix, . . . 15 6	Hambourg, . . 178
Madrid, . . . 15 4 6	Paris, . . ¼ p ⅝ p	Madrid, . . . 15 8	Madrid, . . 15. 6.
Cadix, . . 15. 3 6		Livourne, . . 94 ¾	Cadix, . . 15 3 6
Livourne, . . 95 ¼	Flandres, . . 57 ¾	Gênes, . . . 95	Liſbonne, . . . 485
Lyon, Rois, . 3 8e.	Hambourg, . 176 ¾	Paris, c. j. . ½ p ⅝ b.	Livourne, . . 95 ½
		Lyon. R. . ¼ p. ⅝ b	Gênes, . . . 96 ¼
		Montpellier, au pair.	Lyon, S. . 1 ¼ p. c. p
		Piaſtres, . . 48. 15	Agiot, . 4. 7 8e p ⅝

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 20 Février 1768.*

	H.	ß	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	709		
Ducats à	96	15	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	15	
Or à 20 karats à . . .	82	15	
L'argent à 11 & 20 g. à .	54		*marc.*
Idem à 11 & 10 g. à . .	51	17 6	
Piaſtres	48	17 6	

FINANCES.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 26 Janv. 1768.

Qui nomment des Commiſſaires pour paſſer les Contrats dans leſquels doivent être convertis différens Effets au Porteur, ſuivant l'Edit du mois de Novembre 1767.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux les ſieurs de Boullongne, Conſeiller d'État, & en notre Conſeil Royal des Finances, Intendant de nos Finances ; Del'Averdy, Conſeiller ordinaire, & en notre Conſeil Royal, Contrôleur général de nos Finances ; & Cochin, Conſeiller d'État, Intendant de nos Finances : SALUT. Par notre Édit du mois de Novembre 1767, nous avons ordonné que les Annuités de 1757 & Coupons deſdites Annuités, les Effets des Emprunts de cinquante millions & d'Alſace, les Reconnoiſſances données par le ſieur de Gagny, ſur celles délivrées par le ſieur Nouette & les Tréſoriers des Colonies, & les Reconnoiſſances données pour les Dettes du Canada, qui ne ſeroient pas ſortis en rembourſement, ſoit aux précédens tirages, ſoit à celui qui ſe feroit au mois de Janvier lors prochain, ſeroient convertis en Contrats de rentes perpétuelles ; à l'effet de quoi les propriétaires ou porteurs deſdits Effets, ſeroient tenus de les rapporter dans le delai de deux ans, à compter du 1.er Janvier 1768, au Tréſorier de notre Caiſſe des arrérages, qui, en échange, leur délivreroit des Reconnoiſſances pour chaque nature deſdits Effets, contenant le nombre & le montant des capitaux d'iceux, leurs numéros originaires, ceux qui y ont été mis en exécution de notre Édit du mois de Décembre 1764, & déclaration de la remiſe des Coupons d'intérêts ; ſur leſquelles Reconnoiſſances il ſeroit par les Commiſſaires qui ſeroient par nous nommés, conſtitué telles rentes qu'il appartiendroit, juſqu'à concurrence des intérêts que nous avions fixés aux effets qui ſeroient énoncés auxdites Reconnoiſſances : Nous avons auſſi ordonné par le même Édit, que les Contrats de Conſtitution qui ſeroient paſſés en exécution d'icelui, ne pourroient être moindres de cinq cents livres de capital, contiendroient le détail & les numéros des effets qui y ſeroient compris, ſeroient paſſés devant tels Notaires que les porteurs des Reconnoiſſances voudroient choiſir, & timbrés des mêmes numéros qui auroient été donnés aux Reconnoiſſances, leſquelles demeureroient annéxées à la minute deſdits Contrats ; que les rentes conſtituées par leſdits Contrats, ſeroient ſujettes au dixiéme d'amortiſſement, & autres clauſes & conditions contenues dans notredit Édit, pour l'exécution duquel nous vous avons choiſis. A CES CAUSES, nous vous avons commis, ordonnés & députés ; & par ces préſentes ſignées de notre main, vous commettons, ordonnons & députons pour, en notre nom, conformément à notredit Édit du mois de Novembre dernier, paſſer les Contrats de Conſtitution dans leſquels nous avons ordonné la converſion des Effets au Porteur énoncés audit Édit ; pour, deſdites rentes, qui ſeront ainſi conſtituées, jouir, faire & diſpoſer par ceux au nom de qui les contrats ſeront paſſés, leurs ſucceſſeurs ou ayans cauſe, en pleine propriété ; être payés des arrérages à la déduction du dixiéme d'amortiſſement, & être rembourſés des principaux dans les termes & de la maniere par nous ordonnés ; de ce faire vous donnons pouvoir, commiſſion, autorité & mandement ; validons dès-à-préſent, autoriſons & ratifions par ces préſentes leſdits Contrats de Conſtitution

& autres actes qui ſeront par vous paſſés pour raiſon de ce en vertu des préſentes : Promettons en foi & parole de Roi, ſous l'obligation & hypotheque de tous nos revenus, d'avoir agréable & de tenir ferme & ſtable tout ce qui par vous aura été fait, & d'en faire expédier, en cas de beſoin, toutes lettres de ratification & autres néceſſaires : CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Donné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour du mois de Janvier, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-huit, & de notre regne le cinquante-troiſiéme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roi. *Signé* PHELYPEAUX. Vû au Conſeil, DEL'AVERDY. Et ſcellé du grand ſceau de cire jaune.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Verſailles le 2 Janvier 1768.

Portant reglement ſur la procédure qui ſera ſuivie au Grand-Conſeil dans les Affaires qui ſeront de nature à y être jugées par écrit.

Autres, *données à Verſailles le 11 Janvier 1768*, portant reglement pour la forme de procéder au Grand-Conſeil, ſur les demandes en caſſation des jugemens de compétence, rendus en faveur des Prevôts des Maréchaux ou des Juges Préſidiaux, & des Procédures faites en conſéquence.

Autres, *données à Verſailles le 6 Janvier 1768*; En faveur des anciens Procureurs du Grand-Conſeil.

DÉCLARATION DU ROI,

Donnée à Verſailles le 3 Mars 1767.

Portant prorogation pour douze années de la caiſſe de crédit dans les Marchés de Sceaux & de Poiſſy.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 17 Décembre 1766.

Qui ordonne que les matieres propres à la fabrication du Papier, ne pourront être tranſportées par mer, d'un Port du Royaume à l'autre, que ſur des Bâtimens pontés, & du port au moins de vingt tonneaux; ſinon que, quoique deſtinées à rentrer dans le Royaume, elles ſeront traitées comme ſi elles paſſoient à l'Etranger, & en conſéquence aſſujetties au droit de trente livres du quintal, réglé par l'Arrêt du 8 Mars 1733.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Fév.
Deſpeignes,	2e.	F.	24
Deſchamps,	5e.	A.	26
Gaultier,	8e.	B.	24
Boutet de M.	17e.	C.	24
Le Canut,	31e.	F.	25
Radix,	33e.	C.	24
De Fays,	42e.	G.	22
De Montal,	46e.	J.	26
Lallemant,	49e.	F.	24
Deſplaces,	61e.	E.	24

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1768.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
Ac. des Indes.	1247 ½		1242 ½
Emp. de la Com.		411	412 15
Prom. à 5 p ⅝.		20	19 ½
Prom. à 4 p ⅝.	40	40	
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	897 ½	897 ½ 900	897 ½
Amortiſſement.			2
2 ſ. p. l. du Dix.		8	8
3e. Loterie.	1 ½	1 ½	1 ½
Annuités.	355	355	
Coup. d'An.	69	69	69 ½ 70
Emp. de 50 mil.	32 ½	32	32
Emp. de 30 mil.	33	33	33
Col. 1759.			
Canada.	43	43	43
4e. L. Epoques.	11 ½ 11e. 16.	11	11 11e. 16
Nouette.	35	35	35
Ac. de la caiſſe			1100
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅝			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 16.

DE S^t. DOMINGUE.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

A SAINT MARC, le 12 Novembre 1767, ſucre blanc, de 50 à 55 liv.; dito commun, de 38 à 45 liv.; dito brut, de 25 à 26 liv.; indigo cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 5 liv. 15 ſols; café nouveau, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols; dito vieux de 15 à 16 ſols; coton de 180 à 185 liv.

AU CAP, le 16, le ſucre blanc premiere qualité, de 60 à 63 liv.; dito ſeconde qualité, de 55 à 56 liv.; dito troiſiéme qualité, de 50 à 52 liv.; dito commun, de 30 à 40 liv.; dito brut, de 21 à 28 liv.; indigo bleu, de 7 à 7 liv. 10 ſols; dito cuivré, de 5 liv. 10 ſols à 6 liv. 5 ſols; café nouveau, de 19 à 20 ſols; coton, de 180 à 200 liv.; piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

PRIX *des marchandiſes de France*

A SAINT MARC, ledit jour 12 Novembre, vin vieux, de 180 à 200 liv.; dito nouveau, de 160 à 180 liv.; farine de Moiſſac, de la premiere qualiré, de 80 à 90 liv.; dito commune, 70 liv.; bœuf ſalé, de 72 à 75 liv. *le baril*; petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'ancre*; beurre, de 20 à 25 ſols *la livre*; huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; ſavon, de 90 à 100 liv. *le cent.*

AU CAP, le 16, vin vieux, de 150 à 160 liv.; dito nouveau, de 120 à 130 liv.; farine de Moiſſac de la premiere qualité, de 66 à 70 liv.; dito commune, de 50 à 57 liv.; bœuf ſalé, de 54 à 84 liv. *le baril*; petit ſalé, de 30 à 33 liv. *l'ancre*; beurre, de 20 à 25 ſols *la livre*; huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; ſavon, de 70 à 75 liv. *le cent.*

COURS DU FRET.

A SAINT MARC, ſucre blanc, de 12 à 14 den.; dito brut de 14 à 15 den.; indigo, de 30 à 36 den.; café de 15 à 16 den.; coton de 40 à 48 den.

AU CAP, ſucre blanc, de 14 à 15 den.; dito brut, de 15 à 18 den.; indigo de 20 à 24 den.; café de 15 à 18 den.; coton de 30 à 42 den.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 6 au 12 Février 1768, il eſt entré dans ce Port 14 Navires François & Etrangers, ſçavoir la *Rencontre*, Capitaine *Pierre le Cerf*, du Havre, venant de la Martinique & de la Guadeloupe, avec des marchandiſes des Colonies; l'*Etiennette*, Capitaine *Richard*, de Saint Brieux, venant de Saint Malo, chargé de toiles & de morues; *le Duc Guillaume Roze*, Capitaine *Touzey*, de Caen; *la Bien Aimée*, Capitaine *Patey*, de Honfleur, venant tous deux d'Ahouet en Bretagne, avec du bled; l'*Aimable Marthe*, Capitaine *Pilven*, venant de Morant chargé de bled, en relâche au Havre, allant à Rouen; *la Diligente*, Capitaine *le Febvre*; la *Jeune Marie*, Capitaine *Truſcot*, de l'Iſle *Dars*; *la Sainte Anne*, Capitaine *Fardel*, venant tous trois de Nantes, chargés de bled; l'*Eté*, Capitaine *Denoville*, de Rouen, venant de Bordeaux, avec du vin, du vinaigre & d'autres marchandiſes; *le Saint Nicolas*, Capitaine *Gilles*, de Dieppe; l'*Aurore* (*a*) Capitaine *Cheret*, de Libourne, venant tous deux de Dunkerque; l'*Aimable Catherine*, Cap. *Charles Mariette*, de Dieppe, venant de Lisbonne & du Ferol, avec des figues pour le Havre & des cuirs pour Rouen; *le Saint Jacques*, Capitaine *Maytiegal*, Hollandois, venant de Malaga avec vin, raiſins, figues &c.; la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Dirks*, de Lubeck, de relâche en ce Port, venant de Rouen ſur leſt & allant à Hambourg.

(*a*) Ce Navire qui eſt entré de relâche au Havre, allant à la Rochelle, a rencontré le 10 Février, à la mer, une Chaloupe dans laquelle il y avoit deux Officiers & trois Matelots, les ſeuls ſauvés du naufrage du Navire le *Joſeph Marie*, de 250 tonneaux & 27 hommes d'équipage, commandés par le Capitaine le *Cettre*, de Saint Malo, qui venoit de Marſeille, chargé pour le Havre, & qui s'eſt perdu ſur les roches du Cap Levi, entre Cherbourg & Barfleurs.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, le 9 & le 12 Février, les Navires les *quatre Freres*, Capitaine *Denis le Roi*, allant à Dunkerque; la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Back*, allant en Norwege, tous deux ſur left; la *Concorde*, Capitaine *Maeſtricht*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement, pris à Oſtende.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 5 au 12 Février 1768, il eſt entré dans ce Port, 12 Navires François & 1 Etranger, ſçavoir, *la Jeanne*, Capitaine *François Morin*; *le Saint Pierre*, Capitaine *Pierre Bernard*; *la Sainte Anne*, Capitaine *Jacques Bernicard*; *la Providence*, Capitaine *Etienne Gravereau*; *le Saint Jean*, Capitaine *Jean Roturier*; *la Marguerite*, Capitaine *Antoine la Ville*; *les deux Freres*, Capitaine, *Jean Pinet*, venant tous ſept de Bordeaux, chargés de vin, de laine, de papier, de jambons, de cuiſſes d'oies, de farine, de cendres gravelées, d'olives & de noiſettes; *le Saint Pierre*, Capitaine *Louis Gorre*, venant de Blaye; l'*Aventurier*, Capitaine *Philbert l'Aigle*, venant de l'Iſle de Ré; *la Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Jadouin*, venant de Marennes, chargé de vin ainſi que les deux précédens; *la Marie Jeanne*, Capitaine *René Patary*, venant de Vannes avec du miel; *la Jolie*, Capitaine *Aimé Joly*, venant des Sables d'Olonne, chargé à la conſignation de M. *de Coeſne*, de 3600 morues vertes au grand cent; le *Faulcon*, Capitaine *James Blair*, venant de Bergues en Norwege ſur left.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 8 Navires François & deux Etrangers, ſçavoir le *Fidele*, de 250 tonneaux, Capitaine *Guichet*, allant au Port-au-Prince & à Saint Marc; *la Catherine*, de 200 tonneaux, Capitaine *Terrien*, allant à la Guadeloupe; la *Perrine*, Capitaine *Jacques Guiſleau*, allant à Cadix, avec étamine, mouchoirs de Chollet & faïols; la *Belle Nantoiſe*, Capitaine *Jean David*, allant à la Rochelle; l'*Aimable Roſe*, Capitaine *Georges Alexis Hart*, allant au Bouc; le *Saint Jean*, Capitaine *Antoine Cadou*; la *Magdeleine Eliſabeth*, Capitaine *Jean Parmentier*; le *Mil ſept cent ſoixante ſept*, Capitaine *Thomas Hul*, allant à Rouen ainſi que les deux précédens, & chargé de froment comme eux & comme les deux autres; la *Jeune Anne*, Capitaine *Axel Bouver*, allant à Cadix, avec feves & arricots; le *Hoſnong*, Capitaine *Jean Meſſing*, allant au Havre, avec froment.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navire.*

Du premier au 8 Février 1768, il eſt entré dans ce Port, 30 Bâtimens François & 9 Etrangers, venant de Gottembourg, d'Amſterdam, de l'Orient, de la Rochelle, de Cadix, de Smyrne, d'Acre, de Chypre, de Meſſine, de Celi, de Caſſandre, de Naples, de Livourne, d'Alicante, de Valence, de Maſſaron, de Genes, de Nice, de Bandol, de Diano, de Saint Feliou, d'Aigues-Mortes, de Luan, d'Arles, de Bouc, de Toulon & de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 58 Bâtimens François & 22 Etrangers, allant à Martigues, à Berre, à Toulon, à Menton, à Hierres, à la Ciotat, à Saint Chamas, à Fréjus, à Agde, à Cannes, à Cette, à Saint Tropès, à Port Maurice, à Oneille, à Antibes, à Nice, à Monaco, à Bormes, à Genes, à Cagliari, à Senari, en Eſpagne, à Barcelonne, à Palerme, à Nantes, à Saint Malo & à Grenefey, chargés de différentes eſpeces de marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768